



**Je soussigné, MEESCHAERT Olivier, représentant légal du dispensateur de l'action
concourant au développement des compétences, ABSKILL I
atteste que :**

Monsieur *Cuvelier Nathéo*

Salarié(e) de l'entreprise ECR ENVIRONNEMENT NORD

a suivi l'action : SE1007 / FORMATION PREPARATOIRE A L'HABILITATION ELECTRIQUE :
OPÉRATIONS D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE ECR BETHUNE (catégories H0 chargé de chantier Travaux
d'ordre non électrique (chargé de chantier, haute tension), H0V chargé de chantier Travaux d'ordre non
électrique (chargé de chantier, haute tension)), session n°03152504027.

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

- ☒ action de formation *
- ☐ bilan de compétences
- ☐ action de VAE
- ☐ action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée du 30/04/2025 au 30/04/2025

pour une durée de 7 heures (nombre d'heures réalisées ou, s'agissant d'une formation par apprentissage,
nombre de mois réalisés) **.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver
l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter
de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est
étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : SECLIN

Le : 30/04/2025

**Directeur Régional,
MEESCHAERT Olivier**

FORGET FORMATION II
Zona de l'Epinette
1293, Avenue de l'Epinette
59113 SECLIN
Tél : 03.20.90.51.90

* Lorsque l'action est mise en oeuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être
transmis mensuellement.

** Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les
réaliser.